

République Française – Département de Saône-et-Loire
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LAIZÉ
Séance du 9 octobre 2017

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé

Étaient présents : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS (arrivée 20h30), Véronique DUCLOUX (arrivée 20h45), William GUILLET, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS, Christophe PEPIN,

Excusés : Olivier DESROCHES, Emilien GAUDET, Annie VAYRON, **Absent(es)** : néant

Secrétaire de séance : M. Claude BOULAY

Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance : 23h15

Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité *en notant la remarque d'un habitant du lotissement des Crais appréciant l'activité de M. Maufray et ne trouvant pas qu'elle soit gênante pour les riverains.*

I- VIE COMMUNALE

Personnel communal – adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire (délibération 1) : *Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire sur ce sujet (conseil municipal du 11 novembre 2016).*

A l'issue de ce marché, une convention de participation prévoyance a été signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire et INTÉRIALE / GRAS SAVOYE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Sous réserve de l'accord positif du Comité Technique du CDG 71 saisi le 28/9/2017 pour sa session du 9 novembre prochain, le Maire propose aux conseillers d'accorder la participation financière de la commune aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire le maintien de salaire pour les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent). Elle précise que, pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG pour son caractère solidaire et responsable.

Les conseillers décident d'adhérer à la convention de participation mutualisée mise en place par le CDG 71 avec INTÉRIALE/GRAS SAVOYE à compter du 1^{er} janvier 2018. Ils décident d'accorder à chaque agent en activité faisant le choix d'adhérer à cette convention de participation mutualisée une participation de 5 € mensuelle, non proratisable. Ils autorisent le maire à signer la convention et tout acte en découlant. Unanimité.

La résiliation de la convention MNT en cours est à faire (R/AR) en parallèle par la commune et par chaque agent concerné avant le 31/10/2017. L'adhésion est à faire en parallèle par la commune (qui rassemblera pour envoi tous les bulletins) et par chaque agent volontaire, pour une prise en compte au 1/1/2018.

Cimetière – reprise de la tombe Maréchal : *Le Maire rappelle que la reprise de la concession n°27 (perpétuelle, enregistrée le 30/4/1936 au nom d'Eugène MARECHAL et famille PETIT) était prévue dans le 1^{er} procès-verbal du 21 juin 2011 de la procédure de reprise par la commune 2011/2014. Elle n'apparaît pas dans le deuxième procès-verbal du 28 août 2014 suite à une erreur d'interprétation administrative. Les conseillers acceptent que la reprise de la concession n°27 soit réintégrée dans cette procédure et autorisent le Maire à prendre un arrêté rectificatif. La liste des concessions concernées par l'arrêté du 6 novembre 2014 se trouve ainsi modifiée : sont reprises*

par la commune les concessions perpétuelles suivantes : N°6 – N° 18 – N° 106 – N° 111 – N° 27.
Unanimité.

Site Classé Eglise-Doyenné : la DREAL a missionné, à ses frais exclusifs, un paysagiste qui réalisera une étude et élaborera un plan de gestion du site classé Eglise-Doyenné de la commune.

PLU – Le projet de révision du POS (Plan d’Occupation des Sols) valant PLU (Plan Local D’urbanisme) a été soumis à l’avis de plusieurs instances publiques, dont la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) le 22 septembre. Cette commission a rendu un avis favorable concernant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, la délimitation de secteurs de taille et de capacité d’accueil limitées (STECAL) et la constructibilité en zones agricoles ou naturelles, l’autorisation d’extensions et annexes sur les bâtiments d’habitation en zones agricoles et naturelles, la réduction ou l’atteinte substantielle d’une production bénéficiant d’une AOP, la dérogation d’ouverture à l’urbanisation en l’absence de SCOT applicable.

Mme le maire explique qu’il s’agit maintenant de lancer l’enquête publique. C’est pourquoi la commune a demandé à M. le Préfet de désigner un commissaire enquêteur avec lequel la commune mettra en place les modalités de l’enquête (dates, heures et lieu).

Personnel communal – procédure de reconnaissance de travailleur handicapé d’un agent et prise en charge du reste à payer résultant de l’adaptation au poste (délibération 2) : la médecine du travail a conclu à la nécessité d’un aménagement de poste (secrétariat de mairie) par le biais d’un appareil auditif bi-latéral et a dirigé l’agent vers le conseil départemental (MDPH) pour une procédure de reconnaissance de travailleur handicapé et d’aide technique, après diagnostic de confirmation par un ORL. Un dossier de prise en charge par le Fonds d’insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sera déposé après réception de l’avis de la MDPH pour remboursement à la Commune des frais engagés par cette dernière dans ce contexte particulier. S’agissant de frais liés à une adaptation de poste, et conformément aux textes législatifs (article L 323-8-6-1 du code du travail, article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires, article 6 du décret n°2006-501 du 3 mai 2006), le Maire propose aux conseillers que la commune prenne en charge le reste à payer de la facture de l’audioprothésiste mutualiste, déduction faite du remboursement CPAM et mutuelle de l’agent, et de déposer une demande de remboursement auprès du FIPHFP à réception de l’avis de la MDPH. Après en avoir délibéré, les conseillers présents acceptent par 9 voix pour et une abstention cette proposition. (Conseillers présents : 10)

100^{ème} Congrès des Maires à Paris – participation du Maire de Laizé (délibération 3) : L’Association des Maires de Saône-et-Loire a transmis aux maires du département les documents relatifs à la pré-inscription des élus à ce congrès qui se tiendra au Palais des Expositions Porte de Versailles à Paris du 21 au 23 novembre prochains. Les conseillers autorisent le Maire à s’inscrire à ce congrès et décident à l’unanimité que la commune prendra en charge les frais d’inscription ainsi que les billets A/R TGV Mâcon/Paris. (Unanimité des présents 10/10).

Festi’Val de Mouge : le bilan financier 2017 indique un déficit de 1 219,79 €. Les responsables du festival remercient la commune de son soutien. Les subventions communales sont en effet indispensables à la poursuite des programmations de qualité du Festival.

Journée Porte ouvertes Pôle Emploi (15 septembre 2017). Objet : présenter aux employeurs privés et publics les dirigeants de l’agence de Mâcon, rappeler les missions de Pôle Emploi, présenter les statistiques régionales du chômage et détailler l’offre de services.

Four ancien rue de la Bouquine – cession des propriétaires à la commune (délibération 4) :

Le Maire rappelle que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) demandait que l'ancien four à pain du domaine de Givry, très dégradé, situé rue de la Bouquine, échappe à une destruction définitive du fait de son intérêt patrimonial. Elle rappelle aussi qu'il avait été convenu en mai 2016 avec Mme et M. TORRES, propriétaires de la parcelle ZC 246 (39 m²) sur laquelle est bâti le four, que celle-ci serait cédée à la commune sans contrepartie financière, si ce n'est l'euro symbolique, la commune prenant à sa charge les honoraires du géomètre et les frais notariaux. Le plan de division vient de nous être transmis par le géomètre. Les conseillers confirment le règlement de ses honoraires par la commune et autorisent le maire à signer les actes en découlant. Ils confirment également que le coût de ces actes sera pris en charge par la commune. 10 présents, 10 pour.

(Arrivée de M. Desbois)

Vente de coupes de bois de chauffage 2017 (délibération 5) : *La commune a prévu pour 2017 des coupes de bois de chauffage à la Bruyère, vers le Club du Soleil, à destination des administrés. Les conseillers après en avoir délibéré fixent, comme les années précédentes, à 45 € le prix de chaque coupe de bois. La configuration des lots sera déterminée par la Commission Bois et leur attribution se fera par tirage au sort sur place le 4 novembre 2017. La date limite des inscriptions est arrêtée au 2 novembre prochain. 11 présents, 11 pour.*

1- **TRAVAUX**

Attribution du marché - Travaux de voirie rue de Fayolle, rue de Blany, Imp. du Clos, Imp. des Prés Gaillard (délibération 6) :

Le Maire rappelle que 7 entreprises ont été contactées pour devis. Deux d'entre elles se sont désistées (Cortambert et Potain). Eurovia et Socafi n'ont pas à ce jour transmis leur devis. L'entreprise AXIMA Colas Rhône Alpes a fait une proposition à 37 876,80 € HT (45 452,16 € TTC). L'entreprise GUINOT a fait une proposition à 49 155,20 € HT (58 986,24 € TTC) – L'entreprise DE GATA a fait une proposition à 42 841 € HT (51 409,20 € TTC). Les trois entreprises ayant la même bonne réputation technique, les conseillers décident d'accepter la proposition la moins-disante, soit AXIMA Colas Rhône Alpes, pour un montant HT de 37 876,80 €. Unanimité.

(Arrivée de Mme Ducloux)

Maison Desroches – projet de l'OPAC S&L : *Mme la maire fait état de la rencontre du 18 sept. avec M. Pourny, de l'OPAC de S&L, qui a présenté aux conseillers intéressés l'avant-projet envisagé pour la construction de 3 logements locatifs (1 PLAI de 3 pièces, 70 m², 1 PLAI de 4 pièces, 88 m² et un PLUS de 5 pièces, 103 m²) en collectif avec jardinet. Ce projet respecte la demande de l'ABF qui souhaitait que les murs façades en pierres soient conservés et ne voulait pas de 4 logements. Pour cette réalisation, l'OPAC investira 564 000 € TTC, soit 188 000 € TTC /logement. Le montage retenu serait un bail emphytéotique de 50 ans. La commune conserve ainsi son patrimoine, réhabilité, géré et entretenu par l'OPAC, et pourra soit le récupérer à l'échéance, soit reconduire le bail. L'avant-projet définitif devrait être présenté au conseil en novembre 2017, le lancement des travaux à l'issue des procédures de marché se ferait en juillet 2018, avec une durée de travaux estimés à 12 mois.*

Lotissement Meix Goujon – Point d'étape de la commercialisation : *Après des débuts difficiles, la commercialisation de la première tranche semble s'amorcer : 4 lots vendus (lots 12, 13, 14, 21) et 2 sous compromis (11 et 19). Une opération promotionnelle (baisse sur le prix du m²) est en cours sur deux terrains jusqu'à la fin de l'année : les lots 10 et 11 sont proposés à 60 €/m² au lieu de 70 €/m². La deuxième tranche sera lancée à l'issue de cette 1^{ère} tranche, et non concomitamment.*

Réseau d'eaux pluviales : *le bas de la rue de Fayolle et la rue de Blany vers la place Simonet sont régulièrement inondés lors des fortes pluies, le système actuel de canalisations étant sous dimensionné. Il est donc proposé, avant de regoudronner ce quartier, de redimensionner le réseau et*

de creuser un bassin d'orage dans le terrain communal contiguë à la place Simonet. Cet aménagement complété par le changement des canalisations depuis la place du Carjeu jusqu'à ce bassin devrait permettre de réguler correctement les eaux de ruissellement de ce secteur. Ces travaux seraient réalisés par les cantonniers du Sivom et pourraient débiter dès décembre.

Aménagement d'un auvent extérieur à la salle polyvalente : Les entreprises sollicitées pour la constitution des dossiers de subvention n'ont pas donné suite au projet. Les conseillers acceptent les devis des entreprises suivantes : Entreprise Sangoy pour la maçonnerie (11 532€ TTC) et Entreprise Boisse (7 978,30€ TTC + 1 140,38€ TTC pour les options) pour la couverture et la zinguerie. Il restera ensuite à installer deux points lumineux. L'autorisation d'urbanisme ayant été reçue, une réunion de chantier aura lieu le 20 octobre, à 14 h, les deux entrepreneurs devant coordonner leurs interventions.

Agrandissement du cimetière : M. Boulay rappelle l'obligation d'une étude hydrogéologique sur le terrain envisagé pour l'agrandissement du cimetière. Des devis seront demandés.

2- FINANCES

Subvention voirie communale (Fonds de concours MBA) Plan de financement (délibération 7) :

Le Maire rappelle que le règlement des Fonds de concours de la MBA permet de subventionner à 50% le montant HT des travaux à la charge de la commune. Elle rappelle aussi que la CAMVAL (devenue la MBA au 1/1/2017) avait attribué à la commune « une aide au développement local 2016 » d'un montant de 60 180 € (convention signée le 13 janvier 2017) pour des travaux de voirie dont le coût total HT estimé était de 193 158 €. Elle propose de déposer auprès de la MBA une première demande de versement de Fonds de concours pour les travaux de voirie prévus cette année à Blany (montant HT estimé de ces travaux 37 877 €). Le plan de financement serait le suivant :

<i>Coût HT des travaux</i>	<i>37 877 €</i>
<i>Subvention MBA</i>	<i>18 938,50 €</i>
<i>Reste à payer Commune</i>	<i>18 938,50 €.</i>

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Maire à déposer un dossier de demande de Fonds de concours auprès de la MBA pour un montant de 18 938,50 €.

Association Culture et Patrimoine – demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de rénovation du four et du puits de La Planche – plan de financement

(délibération 8) : Le Conseil municipal décide de procéder à la rénovation du four communal et du puits adjacent situés à La Planche, à Blany. Il confie cette mission à l'association communale Culture et Patrimoine. L'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) sera requis sur ce dossier. Les conseillers sollicitent une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la protection du petit patrimoine non protégé à hauteur de 20% de la dépense d'investissement telle que définie ci-dessous, augmentée de 5% en cas de mise en œuvre d'une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Le plan de financement, voté par les conseillers, serait le suivant :

<i>Coût HT des travaux</i>	<i>4 486 €</i>
<i>(2906 € pour la fourniture et taille de pierres, et 1 580 € pour la réalisation d'une grille de protection en fer forgé).</i>	
<i>Subvention du Conseil départemental (20%) ...</i>	<i>898 €</i>
<i>Reste à payer par la commune</i>	<i>4 588 €.</i>

Ce reste à payer sera éventuellement réduit par la souscription publique augmentée de l'intervention de la Fondation du Patrimoine.

3- INTERCOMMUNALITÉ

MBA – conseil communautaire du 28 septembre 2017 : Le Conseil de la MBA a délibéré favorablement sur la modification de ses statuts qui intégreront la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à compter du 1/1/2018. Afin que cette modification soit effective, chaque commune doit à présent délibérer dans un délai de 3 mois. L'absence de délibération dans ces délais vaudra avis favorable de la commune. – Projet de la Cité des Vins sur trois sites : Beaune, Mâcon et Chablis : participation de la MBA au financement du site de Mâcon – participation au salon SIMI 2017 (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) — Transport scolaire (de la maternelle au lycée, 1 seul A/R dans la journée pour les RPI (regroupements pédagogiques écoles élémentaires et primaires) et conséquence négative de l'absence du financement des transport MBA pour assurer les déjeuners à la cantine dans un autre village – Participation financière pour la mise en valeur du Pont de St-Laurent de Mâcon par l'éclairage - Élimination des déchets ménagers, institution d'un taux unique TEOM – adoption des rapports de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées pour le SIVU des Bouchardes, le tourisme et les aires des gens du voyage, et pour la petite enfance – Financement de l'accueil du Master Sciences de l'eau, de Lyon 2 – Petite enfance : extension au Beaujolais du système CAMVAL malgré la contestation d'une partie des élus ... plus de précisions sur le site Internet de la MBA : <http://mb-agglo.com/>

SIVOM VAL DE SAONE MOUGE, conseil du 5 octobre 2017 : La plus grande partie du conseil a traité de points concernant le RPI auquel n'appartient pas Laizé. Rendez-vous est pris pour l'élaboration du plan de désherbage de la commune.

4- COMPTE RENDU DE REUNIONS

14/9 : Média Plus Communication : prise de contact pour la confection de nouveaux panneaux d'information et de plans de la commune.

16 et 17/9 : Journées du Patrimoine. Le 17, visite des éléments remarquables de Blany (matin) puis Laizé (après-midi). Les circuits et les commentaires étaient parfaitement préparés par les membres de l'Association Culture et Patrimoine, et les gaufrettes mâconnaises, confectionnées par M. Corsin, délicieuses. Une petite centaine de participants ont profité de cette journée, visites du tinailler du doyenné et de l'église incluses.

19/9 : Réunion INSEE : présentation aux élus des procédures du futur recensement de population qui va se dérouler début 2018. Deux agents recenseurs seront recrutés pour cette campagne. Les habitants seront invités à renseigner (dans la mesure du possible) les questionnaires sur le site internet sécurisé INSEE.

27/9 : Réunion de préparation à la course cycliste « Souvenir Daniel Fargeot » qui aura lieu le 14 octobre prochain.

28/9 : conseil communautaire MBA.

30/9 : Réunion de l'Association des Maires à Autun, en présence du nouveau préfet et de ses chefs de services, ainsi que 3 des 5 sénateurs de Saône-et-Loire. Fonctionnement des grandes agglomérations, avec des exemples d'intercommunalité réussie.

7/10 : Vin nouveau et andouillettes du Comité de Jumelage salle polyvalente.

5- PROCHAINES RÉUNIONS

11/10 Réunion du planning de la salle polyvalente 2018 avec les associations (18h30).

Réunion à la Caserne des pompiers de Mâcon (maire et chef de corps du CPI)

13/10 Théâtre à la salle polyvalente (20 h)

14/10 Remise des prix de la course cycliste Souvenir Daniel Fargeot (18 h)

15/10 Baptême du stade de football « Marcel Denogent. »

16/10 Syndicat des eaux, 10 h, pour l'élection du nouveau président.

- 17/10 Conseil d'école (18 h).
- 18/10 Commission CCAS : organisation du repas des anciens.
- 20/10 réunion de chantier pour la salle polyvalente.
AG de l'Amicale Laïque, 18h30, salle des associations
- 24/10 SYDESL, laizé, pour la programmation des futurs travaux (16h30)
- 26/10 Commission des risques majeurs en mairie à 18h30
- 29/10 Vente de saucisson au stade par l'ASL
- 5/11 AG du Club du Soleil, salle polyvalente.
- 9/11 SIVOM des cantonniers
- 11/11 Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts, 11h00.
- 14/11 AG du Foyer Rural.
- 19/11 Ass. Culture et Patrimoine, conférence sur l'histoire du village, salle polyvalente à 16h00.
- 24/11 AG du Comité de Jumelage
- 29/11 Repas des anciens à la salle polyvalente.

6- INFORMATIONS

- Suite au dépôt d'épaves de voitures dans les bois vers le stade, un courrier a été envoyé au propriétaire pour enlèvement immédiat.
- Un courrier a été fait au propriétaire du terrain joignant le lavoir de la Fontaine pour l'inviter à couper le lierre qui pousse jusque dans le lavoir.
- Les traçages au sol de la voirie ont été réalisés par l'entreprise BRAM au cours de la semaine.
- Daniel Delume donne la liste des travaux effectués par les cantonniers du Sivom ces 2 semaines : broyage des haies : reste à finir des chemins sur Blany ; peintures du local des pompiers et de la place du Carjeu ; pose de 2 caniveaux rue de la Bouquine...
- Un accident ayant eu lieu à l'intersection de la rue des Quarts et de la Fontaine du fait du stationnement gênant d'un poids lourd, elle invite les conseillers à réfléchir à sécuriser ce carrefour (interdit au poids lourds, cheminement piéton sécurisé...).
- De nombreux dépôts de bois ont été découverts sur un chemin en limite de Sennecé, mais sur cette commune. Le maire délégué de Sennecé et un adjoint de Mâcon ont été alertés ; la gendarmerie est venue constater sur place.

VIII-TOUR DE TABLE :

Annie Vayron fait savoir qu'il est souhaité **un robinet d'eau en haut du cimetière** : sera intégré au projet d'agrandissement.

Eveline Deneuche fixe la date de la **commission communication au 2 novembre** pour préparer le bulletin municipal ;

Elle s'étonne que le **four à pain de Laizé soit à nouveau ouvert** alors que la commune l'a fait fermer à clé !

Elle demande le **nettoyage du parterre** de la rue de la Bouquine ;

Elle souhaite la **réfection du cheminement piéton le long de la RD82** entre la Bouquine et l'arrêt de cars.

Isabelle Martins demande un nouveau **nettoyage autour des bacs** de la place de la Fontaine : la place est nettoyée une fois par semaine mais il y a de nombreuses incivilités.

Annabelle Joly Masullo demande le **changement du panneau OPAC** de la rue des Quarts : demande a déjà été faite à l'OPAC avec la pose d'un interdit aux plus de 3,5t à l'entrée du Meix-Goujon avec un panneau directionnel indiquant l'entrée du « Chantier ».

Véronique Ducloux signale le problème récurrent **des chats errants** : s'adresser à l'association féline de la Roche Vineuse ; toutefois, si les riverains peuvent attraper ces chats, la commune les conduira alors à la fourrière.

Elle signale une **branche « pendante » chemin de Givry** qui risque de tomber : le club hippique a été avisé du danger il y a déjà quelque semaines.

Elle demande la date de **remise en place du poteau EDF** cassé RD82 au bourg : la commune n'a pas de nouvelles.

Daniel Delume réitère la remarque de Ch. Pépin au dernier conseil au sujet de **l'incivilité des automobilistes** qui se garent lors de l'arrivée du bus scolaire jusque sur le stop de la croix de Blany créant une situation de danger. Les gendarmes seront à nouveau prévenus afin de verbaliser.

Sébastien Desbois souhaite une réunion de la **commission des risques majeurs** : la date du 26 octobre est arrêtée.

PROCHAIN CONSEIL : lundi 27 novembre 2017, 20 heures

Site internet de la commune de Laizé : www.laize.fr

Mention de Publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.